



76190 ☎ : 02.35.96.20.76

Email: mairie.staubincretot@wanadoo.fr

Le 11 avril 2022,  
Saint Aubin de Crétôt

## Compte-Rendu du Conseil Municipal N° 2 - 2022

Une réunion de conseil municipal a été réalisée à la date du 08 avril 2022 à 19 heures 30 dans la Salle Polyvalente de la commune de Saint Aubin de Crétôt sous la directive de Mr Le Maire, Christian ABRAHAM.

<i>Présents</i>	<i>Absents excusés</i>	<i>Excusés (avec le pouvoir)</i>
ABRAHAM Christian, SPANNEUT Damien, LEMETTAIS Florent, LEPILLIER Stéphanie, VANIER Laurent, DUFRENE Barbara, THIBAUDEAU Alexandrine, DOUYERE Serge, ALLEAUME Martial, JALENQUES Isabelle, SERY Benoît, LEAL Solen, CHOULANTS Agnès, DUVAL Gilles, HUGUET Geoffrey		

Formant la majorité des membres

**Nombre de conseillers : 15****Présents : 15****Votants : 15**Date de la convocation : **04/04/2022**Date d'affichage : **04/04/2022**

Madame Agnès CHOULANT a été élu secrétaire du Conseil.

Début de la réunion : **19h30**Fin de la réunion : **21h50**

### 1) Votes des délibérations le 08 avril 2022 :

Monsieur Le Maire a exposé :

**Les 9 délibérations ci-dessous, qui ont été discutées et votées par le Conseil Municipal toutes à l'unanimité des votants**

#### a) Délibération pour le vote Budget primitif 2022

Après la présentation du résultat d'exercice 2021 du budget par Monsieur Le Maire, il a été accordé par le Conseil Municipal.

**Question de Mr SPANNEUT :**

- Dans les dépenses de fonctionnement à quoi correspond l'article 615232 ?

**Réponse de Mr ABRAHAM :**

- Il correspond à l'éclairage

**Question de Mr SPANNEUT :**

- Pourquoi dans fêtes et cérémonies nos comptes 12 000 euros de plus ?

**Réponse de Mr ABRAHAM :**

- Les factures de fin 2021 sont prises en compte en 2022

**Question de Mr SPANNEUT :**

- Y a-t-il quelque chose à prévoir dans le budget des ordures ménagères ?

**Réponse de Mr ABRAHAM :**

- Un RDV est à venir la semaine prochaine à ce sujet

**Question de Mr SPANNEUT :**

- Pourquoi 3000 euros de plus dans le 6453 ?

**Réponse de Mr ABRAHAM :**

- Les nouveaux agents sont au statutaire de l'RCANTEC en non-titulaire

**Question de Mr SPANNEUT :**

- Pourquoi il n'y a pas de recettes sur le 70311 (cimetière) en 2020 ?

**Réponse de Mr ABRAHAM :**

- Cette recette a été déplacé en 2021

**Question de Mr DOUYERE :**

- Où sont représentées les taxes locatives ?

**Réponse de Mr ABRAHAM :**

- Les taxes sont comptées avec les impôts fonciers

**b) Délibération pour l'excédent d'investissement repris en section de fonctionnement en M14**

La proposition était d'importer l'excédent d'investissement en section de fonctionnement pour un montant de 100 000 euros.

Le Conseil Municipal s'est concerté et a voté d'importer 25 000 euros pour combler le déficit de la Trésorerie de notre commune.

**c) Délibération pour le Compte Administratif de la MAIRIE 21100**

Après avoir étudié le Compte Administratif de la MAIRIE 21100, le Conseil a accepté la délibération.

**d) Délibération pour le Compte Administratif du CCAS 25600**

Le Conseil Municipal a validé la délibération du résultat du Compte Administratif du CCAS 25600.

**e) Délibération pour les mandats de non-valeurs**

Pour une facilité comptable, les mandats de non-valeurs permettent d'annuler un titre déjà effectué. Le Conseil a donc accordé cette délibération.

**f) Délibération pour le Service Commun Informatique**

Le Service Commun Informatique proposé par Caux Seine Agglo est d'un montant d'environ mille euros pour 40 heures de maintenance par an.

De ce fait ; le Conseil Municipal accepte ce contrat pour la durée d'un an seulement.

Pour : 8            Contre : 3            Abstention : 4

**g) Délibération pour le Parc National Régional (PNR)**

Monsieur Serge DOUYERE ne souhaite plus être titulaire du Groupe PNR (Parc Naturel Régional). Pour cela, Madame Barbara DUFRENE devient titulaire et Monsieur DOUYERE est à son tour le suppléant.

Le Conseil valide cette délibération.

**h) Délibération pour le voyage scolaire 2022**

Le voyage scolaire des primaires est prévu pour juin 2022 au Zoo de Jurques. Pour réaliser ce projet, l'école de Saint-Aubin de Crétot demande une aide participative de la part de la Commune.

Le Conseil accorde une aide exceptionnelle de 5 euros par élève du SIVOS (Elèves de l'école de Saint Aubin de Crétot et élèves de l'école Saint Gilles de Crétot).

Pour : 14            Contre : 0            Abstention : 1

**i) Délibération pour la construction d'aire de jeux**

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer la commande à la Société Environnement Services pour la construction de l'aire de jeux même sans avoir reçu d'accord de subventions pour éviter la hausse des prix de matériels.

**Question de Mme CHOULANT:**

- *Est-il légal de notifier un marché au-delà du nombre de jours indiqués dans le règlement de consultation du marché d'appel d'offres ?*

**Réponse de Mr ABRAHAM :**

- *Je vais me renseigner à ce sujet*

**3) Autres points évoqués :**

- Tables : Les tables de la Salle Polyvalente sont à changer ainsi que les placards car trop de plaintes des locataires pour tables abîmées. Le Conseil donne son accord pour demander des devis.
- Installation des poteaux incendie : Deux subventions ont été obtenu de la DECI, nous sommes en attente de la DETR.
- Manières : Une réunion sera tenue le 19 avril 2022 avec la Commission de Travaux avec 5 représentants de la commune de Saint-Aubin et 5 représentants de la commune Allouville-Bellefosse.
- Repas des anciens : Proposition de changement de la règle du repas des anciens. Les anciens qui ne sont pas présents au repas recevront un colis en remplacement. Les colis CCAS ne seront plus distribués à partir de cette année.

Pour : 8            Contre : 7

- Budget du SIVOS par Mme LEAL : Il est compté 52 enfants de Saint Gilles et 58 enfants de Saint Aubin scolarisés donc 110 enfants dont 8 extérieurs. Le montant par enfants est de 990,92 euros ce qui nous fait un total de :

51 527,84 euros alloué au Contrat Unique Lucie Fagot -

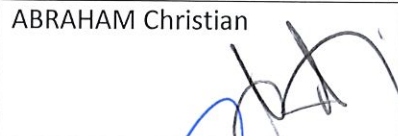
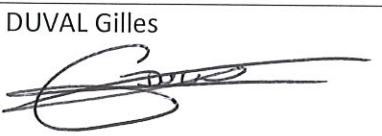
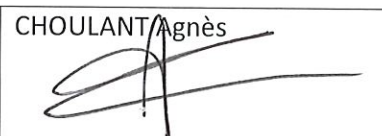

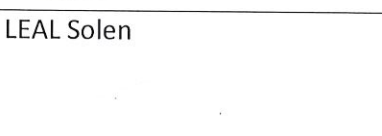
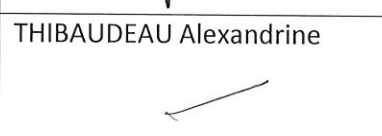
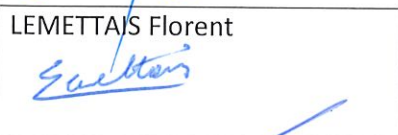

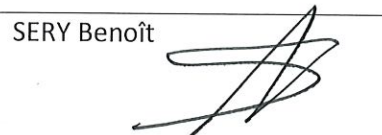

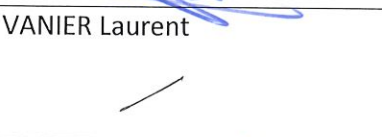



N° de paiement : 119232267

Clé de dossier : CUI04046712580 du 19/04/2022 SIVOS

57 473,36 euros pour Saint Aubin de Crétot.

Le vote du Budget du SIVOS n'a pas encore été voté. Cependant, il a été voté au sein du SIVOS que les livres de fin d'année seront payés sur le Compte Budget SIVOS.

Les Membres du Conseil Municipal

ABRAHAM Christian 	DUVAL Gilles 	CHOULANT Agnès 
SPANNEUT Damien 	LEAL Solen 	THIBAUDEAU Alexandrine 
LEMETTAIS Florent 	LEPILLIER Stéphanie 	SERY Benoît 
HUGUET Geoffrey 	VANIER Laurent 	DOUYERE Serge 
JALENQUES Isabelle 	DUFRENE Barbara 	ALLEAUME Martial 